



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-quatrième session

27 février-24 mars 2017

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Suite donnée à la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme et obstacles à son application, et recommandations visant à améliorer encore le régime conventionnel, à l'harmoniser et à le réformer

Rapport du Secrétaire général

1. Par sa résolution 9/8, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans de la suite donnée à cette résolution et des obstacles rencontrés ce faisant, et de lui recommander notamment les moyens d'améliorer encore, d'harmoniser et de réformer le régime conventionnel. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Par sa résolution 68/268, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les deux ans, un rapport d'ensemble sur la situation du système des organes conventionnels et les progrès que ces organes ont réalisés en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de leurs travaux, notamment le nombre de rapports présentés et examinés par les comités, les missions entreprises et les communications individuelles reçues et examinées, le cas échéant, le retard accumulé, les efforts de renforcement des capacités et les résultats obtenus, ainsi que l'état des ratifications, l'augmentation du nombre de rapports et l'allocation de temps de réunion ainsi que les mesures proposées, y compris sur la base d'informations et d'observations émanant des États Membres, en vue de renforcer la participation de tous les États parties au dialogue avec les organes conventionnels. Le premier rapport du Secrétaire général élaboré conformément à la résolution 68/268 a été présenté à l'Assemblée générale, à sa soixante et onzième session (A/71/118)¹.

¹ Les 20 annexes statistiques examinées dans le rapport du Secrétaire général sont consultables à l'adresse www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRTD/Pages/TBSstrengthening.aspx.

GE.16-21916 (F) 141216 030117



* 1 6 2 1 9 1 6 *

Merci de recycler



3. On trouvera des renseignements détaillés sur les questions visées dans la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme sur les sites Web suivants :

- État de la ratification par pays et par instrument :
http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx
- Cartes des ratifications :
<http://indicators.ohchr.org>
- État de la soumission des rapports aux organes conventionnels :
http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Countries.aspx
- Rapports soumis en temps voulu, soumis en retard ou non soumis aux organes conventionnels :
http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/LateReporting.aspx
- Calendrier des examens de pays par organe conventionnel :
http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/MasterCalendar.aspx
- Documents de base communs :
http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/CoreDocuments.aspx
- Base de données relative aux organes conventionnels (moteur de recherche de documents relatifs aux organes conventionnels) :
http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx
- Index universel des droits de l'homme (moteur de recherche de recommandations formulées par les mécanismes relatifs aux droits de l'homme) :
<http://uhri.ohchr.org>
- Base de données sur la jurisprudence des organes conventionnels :
<http://juris.ohchr.org>

4. Les documents ci-après contiennent également des informations sur les questions visées dans la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme :

- Présentation en temps voulu, présentation tardive et non-présentation des rapports par les États parties aux organes conventionnels des droits de l'homme (HRI/MC/2015/5) ;
- Rapport des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme sur les travaux de leur vingt-huitième réunion (A/71/270) ;
- Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme et sur les obstacles à son application, et recommandations visant à améliorer encore le régime conventionnel, à l'harmoniser et à le réformer (A/HRC/31/25) ;
- Aperçu des méthodes de travail des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme concernant l'examen des rapports des États parties (HRI/MC/2013/2 et Corr.1) ;
- Autres activités menées par les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et participation des parties prenantes à l'action des organes conventionnels (HRI/MC/2013/3 et Corr.1).

5. Les rapports annuels et bisannuels des organes conventionnels et les rapports de ces organes sur les travaux de leur session contiennent également des informations pertinentes :

- Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 18 (A/71/18)
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels
Documents officiels du Conseil économique et social, 2016, Supplément n° 2 (E/2016/22-E/C.12/2015/3)
- Comité des droits de l'homme
Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 40 (A/71/40)
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 38 (A/71/38)
- Comité contre la torture
Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 44 (A/71/44)
- Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
CAT/C/57/4
- Comité des droits de l'enfant
Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 41 (A/71/41)
- Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 48 (A/71/48)
- Comité des droits des personnes handicapées
CRPD/C/16/2
- Comité des disparitions forcées
Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 56 (A/71/56).